

Rapport de la commission des finances du conseil de Bassins

préavis 14/16 relatif au budget pour l'année 2017

La commission des finances s'est réunie le 31 octobre ainsi que le 8, 14, 21 et 28 novembre 2016. Elle est composée de Mmes Sylvie Elben, Herlinda Elmer, Anne Genevay-Bolay, Nathalie Guignard-Pidoux, Anne Treboux, MM. Michel Ruffieux et Nicolas Sudan

En date du 31 octobre 2016, la commission des finances s'est réunie avec la municipalité. A cette occasion, M. Vukasovic nous a présenté le préavis 14/16 relatif au budget pour l'année 2017. Nous le remercions pour son travail et sa disponibilité afin de répondre à toutes nos questions.

Nous saluons les efforts faits par la municipalité ainsi qu'à l'ensemble du personnel en vue de réaliser des économies et de retrouver une situation plus saine.

Nous tenons à mentionner les points suivants :

Chaque municipal est responsable des finances de son dicastère, nous appuyons cette décision que nous trouvons essentielle au suivi financier.

Même s'ils apparaissent au budget, tous les amortissements ont été suspendus à l'exception de la salle gym rubrique 35.331.4. Ce sont des amortissements comptables et non financier.

- 14.318.05 : Nous trouvons que le montant de 30'000.- est sous-évalué
- 14.351.1 : la convention avec le minibus se termine
- 21.400 : nous notons que malgré l'augmentation du point d'impôts, nos gains restent malgré tout modeste, la municipalité reste prudente dans sa projection.
- 43.314.0 : déneigement des routes est diminué presque de moitié tel qu'indiqué dans le préavis. Des efforts devront être faits par chaque habitant.
- 45.311 : Ce montant comprend la location du MBox, entretiens portail d'accès et du Molok ainsi que la prestation fournie par l'entreprise d'élimination des déchets.
- 46.434.0 : Pas de revenus car certainement aucune nouvelle construction donc pas de taxes d'introduction encaissée en 2017
- 71.365 : Ce montant est calculé en Fr. par habitant au tarif défini par le canton.

72.318.3 : la différence de 120'000.- par rapport au compte 2015 est principalement due à une réduction des charges salariales et une augmentation des tarifs de l'unité d'accueil. Tout ceci malgré le refus de subventionnement de la FAJE .

Conclusion :

La commission des finances souhaite que la municipalité porte une attention particulière à respecter le budget tel que présenté.

Sur ces bases, la commission des finances recommande au conseil communal d'adopter le budget ordinaire de la Commune de Bassins pour l'année 2017 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	Chf. 6'056'696.-
Revenus :	Chf. - 6'057'167.-
Résultat (excédent de revenus) :	Chf. 471.-

Sylvie Elben



Herlinda Elmer

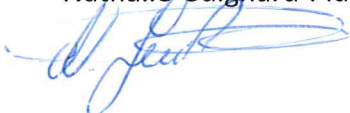


Anne Genevay-Bolay

Rapporteur



Nathalie Guignard-Pidoux



Anne Treboux



Michel Ruffieux



Nicolas Sudan



Bassins, le 30 novembre 2016